

COMMUNE DE LOGUIVY-PLOUGRAS

Compte-rendu du

CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 27 Janvier 2022

Présents : JF LE GALL, S. RUBEUS, N. GRELEPOIX, Y. LE CREFF, P. LE BALC'H, F. PICHOURON, L. LE GUEN, G. LAGADEC, A. LE FOLL, P. LE GALL, D. LE GUEN, C. CHAVANON

Absents: M. DUEDAL procuration pour A. LE FOLL, B. LE GUYADER.

Secrétaire de séance : C. CHAVANON

Ligne de trésorerie

Deux établissements bancaires ont été sollicités pour le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 300 000.00 euros. Seul le Crédit agricole a répondu dans les conditions suivantes :

EURIBOR 3 mois moyenné non flooré à 0 + marge de 1.10 %

Frais de dossier : 0.25 % du montant de la ligne

(index Euribor 3 mois moyenné de décembre 2021 : - 0.58% soit un taux de 0.52%).

Pas de frais en cas de non utilisation

Le Conseil municipal à l'unanimité valide la proposition du Crédit Agricole.

Devis électricité au hangar communal :

Le conseil municipal par 2 Voix CONTRE et 11 Voix POUR retient le devis de l'entreprise YESS pour un montant de 873.49€.

Devis SDE : Eclairage public au parking de l'école

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité:

Le projet d'éclairage public concernant l'extension EP « Parking de l'Ecole » présenté par le SDE 22 pour un montant estimatif de 12 300.00€ TTC. Le montant à la charge de la commune sera de 7402.78€

Devis enduit pour le mur du parking de l'école

P. LE GALL présente un devis d'enduit effectué auprès de l'entreprise EURL MACEDO JOAO pour le mur créé au parking de l'école pour un montant de 3340.80€ TTC. Le conseil municipal à l'unanimité valide ce devis.

Demande de DETR pour le Carrefour des Quatre vents

Dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour aux Quatre Vents, le conseil municipal à l'unanimité valide le plan de financement et autorise le Maire à effectuer une demande de DETR à hauteur de 35% du montant total puisqu'il s'agit de travaux de voirie liés à la sécurité.

Montant de la réalisation	120 000.00€ HT	
Montant de la DETR	42 000.00 HT	A demander
Amendes de police	20 000.00 HT	A demander
Département (couche de roulement)	14 520.00HT	A demander
Autofinancement	43 480.00 HT	

Adhésion au CAUE

La commune n'est plus adhérente du CAUE depuis 2018. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire renouveler cette adhésion pour 2022. La cotisation est de 0.10€ par habitant soit 85.20 euros pour la commune.

Convention avec LTC pour la gestion de l'assainissement collectif

Le conseil municipal par 2 voix CONTRE et 11 voix POUR autorise le Maire à reconduire la convention avec LTC pour les renseignements et la gestion des abonnés, la tonte et le débroussaillage autour de la station d'épuration contre rémunération. Le montant prévisionnel de la prestation pour 2022 est de 1650 €.

Echange de parcelles

La délibération prise en septembre 2020 concernant l'échange de parcelles entre la commune et Monsieur Christian JACQUART prévoyait que les frais de notaires seraient à la charge de la

commune, or Monsieur JACQUART s'est acquitté de la moitié de la somme. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à payer l'autre moitié pour un montant de 328.16€ TTC.

Mise à jour du plan départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le courrier du Président du Conseil départemental lui demandant d'émettre un avis sur la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés (voire documents en annexe). Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable sur la mise à jour du PDIPR.

Projet éolien du Groupe Aspiravi

Le conseil municipal se prononcera au conseil de février sur le projet éolien présenté en début de séance par la société Aspiravi.

Questions diverses

Contrats d'assurance

Suite au renouvellement de marché pour les contrats d'assurances de la commune et après étude de la commission finances au mois de décembre, le maire propose au Conseil municipal à l'unanimité décide de retenir GROUPAMA, mieux disante pour les lots 1 et 2 (Dommages aux biens et responsabilité) dans les conditions suivantes :

- Lot 1 franchise A avec une prime de 11 083.81€ TTC
- Lot 2 franchise A pour une prime de 5442.81€ TTC

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de retenir la SMACL mieux disante pour les lots 3 et 4 (flotte-véhicules et Protection juridique) dans les conditions suivantes :

- Lot 3 franchise A avec une prime de 3355.63€
- Lot 4 pas de franchise pour une prime de 705.94€

Terrain de Bech Coat

Le Maire informe le CM avoir eu le retour des forages faits sur le terrain de Madame CRASSIN et qui confirment la faisabilité d'un lotissement sur ce terrain. Un contact sera pris avec la SEM de LTC afin d'étudier les possibilités d'achat et de viabilisation de ce terrain par leurs services.

Aménagement du Bourg

Jean-François LE GALL